

souveraineté

Par **mawwwy6358**, le **17/01/2009** à **12:50**

Bonjour, je suis en L1 et le semestre vient de commencer, avec lui, le cours de droit constit ! Nous n'avons pas encore abordé la notion de souveraineté, et pourtant j'ai une première dissert dont le sujet est : "confrontez les théories de la souveraineté populaire et de la souveraineté nationale".

Sans le cours, c'est un peu difficile d'avancer, je voulais donc savoir si vous connaissiez de bonnes adresses internet, où je pourrais trouver un cours sur ce sujet ?

Je vous remercie

Par **Yn**, le **17/01/2009** à **13:09**

Drôle de manière de procéder. Cela dit, tu devrais aller faire un tour soit sur le site de fac (les cours de l'université juridique francophone sont peut-être disponibles), soit à ta BU préférée pour aller consulter des bouquins de droit consti (qui doivent, logiquement parler de la souveraineté). link not found or type unknown

Si tu souhaites plus amples informations sur ta dissertation : propose-nous une problématique et un plan cohérent (parties et sous-parties).

Bon courage.

Par **mawwwy6358**, le **17/01/2009** à **13:46**

la problématique qui me parait s'en dégager ressemble à : ces deux théories sont-elles fondamentalement contraires/antagonistes ?

Pour le plan, je pensais faire une première partie plutôt théorique avec les caractéristiques de la souveraineté (titulaire, exercice) et une deuxième partie plutôt axée sur ce qu'il en est en France (régimes politique, mélange des deux théories)

Ces idées me viennent de recherches sur internet, mais toutes les infos que j'ai trouvées ne font qu'effleurer la notion de souveraineté. Impossible de trouver de quoi il s'agit de façon plus poussée !

Par **mathou**, le **17/01/2009** à **13:58**

Bonjour,

Je ne suis pas constitutionnaliste donc je n'ai pas de liens précis vers des sites, mais si tu tapes " souveraineté populaire " et " souveraineté nationale " sur google, et que tu lis le plus de pages possibles, tu devrais trouver de la matière. Ou bien " cours droit constitutionnel ".

Il existe quelques sites et blogs consacrés au droit public qui pourraient peut-être t'aider ([i:1llkwiji]opuscitatum[/i:1llkwiji] par exemple, ou [i:1llkwiji]le blog de droit constitutionnel[/i:1llkwiji]...).

Tu peux aussi utiliser le moteur de recherche du forum (sous la bannière, en haut) pour taper ces mêmes mots-clefs et tu tomberas sur les sujets qui en traitent.

Mais le mieux, si tu as le temps, c'est de consulter les manuels de constit' de la BU ou les recueils de textes pour TD de LexisNexis. En tête de la section Constit' tu trouveras d'ailleurs un petit index de livres recommandés par les membres du forum.

A partir de là tu devrais pouvoir nourrir tes idées.

Par **Yn**, le **17/01/2009** à **14:12**

L'idée me paraît intéressante, cependant ton I. risque de tourner au débitage du cours, donc sans grand intérêt pour la problématique en elle-même.

L'idée centrale voulant que ces deux théories sont, à la base, antagonistes mais peuvent, en pratique, être conciliées se tient mais surtout, ce que tu n'as pas souligné, il me semble, qu'elles se tempèrent réciproquement.

Par **mawwwy6358**, le **17/01/2009** à **14:36**

Est- ce que par "tempèrent" tu entends "se concilient" parce que je pensait en parler dans mon II) B).

Autre question, si j'ai bien compris la souveraineté nationale entraine un système politique représentatif alors que la souveraineté populaire entraine une démocratie directe ?

Par **Yn**, le **17/01/2009** à **15:04**

J'entends par tempérer le fait que les excès et dérives possibles ou avérés des deux théories susvisées se neutralisent et donc que le résultat est un meilleur système, plus stable et tout

aussi [i:x1hfsh1e]démocratique.[/i:x1hfsh1e]

Le terme concilier n'est pas faux, mais je ne souhaite pas dire la même chose. Certes ces

deux théories se concilient en pratique, mais elles s'auto-limitent si tu préfères. Image not found or type unknown

Sinon concernant les régimes que ces deux théories veulent instaurer : oui, tu as trouvé. D'un côté, Rousseau et, de l'autre, Sieyès. Pour finir, la théorie de la souveraineté populaire n'entraîne pas démocratie directe - même si c'est défendable - mais souhaite plutôt utiliser des moyens comparables à la démocratie directe.

Par **mawwwy6358**, le **17/01/2009** à **15:19**

Je te remercie,

Rousseau pour la souveraineté nationale et sieyès pour l'autre c'est bien ça ?
encore merci

Par **Yn**, le **17/01/2009** à **15:53**

Non, c'est l'inverse Rousseau défend la souveraineté populaire, il postule que chaque citoyen dispose d'une part de la souveraineté, et donc que ladite souveraineté appartient au peuple.

A l'inverse Sieyès, qui était assez hostile au fait d'attribuer le pouvoir au peuple, souhaite que la souveraineté soit aussi attribué au peuple mais que celle-ci s'exerce par la voie de représentant en utilisant des mécanismes empruntés à la démocratie directe.

Par **mawwwy6358**, le **17/01/2009** à **15:59**

Encore merci, désolé pour cette inversion, mais sans le cours c'est pas simple

Par **kaptainkarott**, le **18/01/2009** à **20:02**

j'irai voir

Arnaud HAQUET - Le (re)définition du principe de souveraineté
Pouvoirs n°94 - L'État-providence - septembre 2000 - p.141-153